

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/037

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<del>ent</del> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France. Ce contrat d'un montant de 4 447 153,90 € HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1) Extension-réhabilitation de la Maison des Associations pour 1 140 120,00 € HT
- 2) Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire pour 3 307 033,90 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 4 447 153,90 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués dans le tableau annexé suivant l'échéancier de réalisation.

### **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour

Commission Permanente du  
Accuse de réception en préfecture  
178-2178006-28-20200715-2020-037  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE,

Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-037  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717